



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

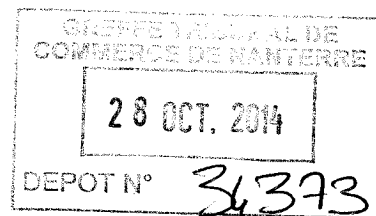
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 04960

Numéro SIREN : 793 157 744

Nom ou dénomination : A2C PARIS HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2014 sous le numéro de dépôt 34373



A2C PARIS HOLDING

Société par Actions Simplifiée au capital de 3 600 €
Siège social : 53-55 boulevard Romain Rolland
92120 MONTROUGE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

EN DATE DU 5 SEPTEMBRE 2014

Et le cinq septembre à quinze heures,
les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au
siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------|
| - Monsieur Philippe PASCOT, propriétaire de..... | 400 actions |
| - Monsieur Paul SAINT-YVES propriétaire de..... | 400 actions |
| - Monsieur Cyril DO VALE, propriétaire de..... | 400 actions |

soit un total de	1 200 parts
sur les trois cents soixante (1200) parts composant le capital social.	

Monsieur Philippe PASCOT préside la séance en sa qualité de Président.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre
ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est
le suivant :

- Nomination de commissaires aux comptes
- Pouvoir pour les formalités

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole,
le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate que la société est désormais tenue de désigner
commissaire aux comptes titulaire, ainsi, bien entendu, qu'un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, elle décide de nommer :

- Stéphane FAUGER,
domiciliée à 71 boulevard Nationale 92250 LA GARENNE COLOMBES

en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

ainsi que :

- Christophe DEBENNEROT,
domicilié à 25 rue Balard 75015 Paris

en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période de six (6) exercices, conformément aux dispositions légales, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

